



CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de DAMVIX
D'UNE PART

Et

(1)M. _____

D'AUTRE PART

M. _____ sollicite l'autorisation d'utiliser
la Salle des Fêtes le _____ de _____ H00 à _____ H00
en vue d'organiser (2) _____

1 – DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX UTILISES

- Salle
- Cuisine
- Salle de réunion

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

2 – NOMBRE DE PARTICIPANTS :

3 – CONDITIONS DE PAIEMENT

La somme deEuros devra être réglée auprès du Trésor Public dès présentation du titre de recette.

4 – MESURES DE SECURITE

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc.) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

5 – ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le n° _____ a été souscrite le _____ auprès de _____

6 – RESPONSABILITE

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

La présence de Monsieur le Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à DAMVIX, le

Le Maire
Jean-Claude RICHARD

L'Organisateur,

(1) Nom et adresse de l'organisateur

(2) Objet de la réunion ou de la manifestation